



AU SOMMAIRE

■ CHIFFRES & NUMÉROS UTILES2

■ ACTUALITÉ

- Intégration du CIDPA
et des CLIC3

- Dispositif MAIA
sarthois4

- Les Equipes
Spécialisées Alzheimer
.....5

- Guide de promotion
de la bientraitance
et de lutte contre la
maltraitance6

- SAMDOMI 727

■ AUTOUR DE NOUS8

■ AIDE À DOMICILE10

■ LOISIRS & CULTURE11

La lettre du CIDPA

Centre d'Information
Départemental Pour l'Autonomie

Une nouvelle dynamique pour la revue

Le Département est le chef de file de l'action sociale et de la politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Il est notamment responsable de l'information dans ces domaines. La parution d'une revue concernant ce public est indispensable dans ce contexte.

En lien avec le projet pour la Sarthe 2011-2014 et dans la perspective de la mise en place de la Maison de l'Autonomie, il a semblé opportun de faire évoluer le nom du Centre d'Information Départemental pour Personnes Agées, désormais intégré dans les services du Département, vers le Centre d'Information Départemental Pour l'Autonomie. Cette évolution s'inscrit dans une logique de prise en charge de l'autonomie tout au long du parcours de la personne, et non en fonction de son âge ou de son handicap.

Le Département dispose de nombreux professionnels au service des personnes fragiles : les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), les équipes médico-sociales, le dispositif MAIA, la MDPH... Ceux-ci interagissent au quotidien avec de nombreux partenaires impliqués dans ce domaine particulier de la solidarité.

Bonne lecture.

Jean-Marie Geveaux

Président du Conseil général de la Sarthe

CHIFFRES & NUMÉROS UTILES

- SMIC horaire : 9,43 € brut
- Minimum garanti : 3,49 €
- Plafond de la sécurité sociale : 37 032 €/an
- Salaire de référence pour valider un trimestre (SMIC horaire au 1/01/2013 x 200h) : 1 886 €
- Minimum vieillesse - ASPA
Personne seule : 787,26 €/mois ; Ménage : 1 222,27 €/mois
Plafond de ressources
Personne seule : 9 447,21 €/an ; Ménage : 14 667,32 €/an
- Pension de réversion minimum : 283,58 €/mois
Plafond de ressources
Personne seule : 19 614,40 €/an ; Ménage : 31 383,04 €/an
- Allocation veuvage : 602,12 €/mois pendant 2 ans
Plafond de ressources : 2 257,95 €/trimestre
- Allocation Adultes Handicapés (AAH) : 776,59 €/mois
Plafond de ressources
- Personne en ESAT ou sans emploi
Personne seule : 9 319,08 €/an ; Ménage : 18 638,16 €/an majorés de 4 659,54 € par enfant à charge
- Personne avec emploi
Personne seule : 2 329,77 €/trimestre ; Ménage : 4 659,54 €/trimestre majorés de 1 164,89 € par enfant à charge
- Majoration pour la Vie Autonome (MVA) : 104,77 €/mois
Garantie de ressources : 955,90 €/mois
- Allocation Compensatrice pour Tierce Personne : de 438,60 € à 822,38 €/mois (selon le besoin et le coût de la tierce personne)
Plafond de ressources (droits ouverts avant le 31/12/2005) Personne seule : 9 319,08 €/an ; Ménage : 18 638,16 €/an
- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
Le montant de l'APA est plafonné selon le barème suivant, à domicile.
GIR 1 : 1 304,84 € ; GIR 2 : 1 118,43 € ; GIR 3 : 838,82 € ; GIR 4 : 559,22 €
- Forfait hospitalier : 18 €/jour
- Forfait dans un service de psychiatrie : 13,50 €/jour

Conseil Général - Direction de la Solidarité Départementale : Annexe de la Croix de Pierre - 2 rue des Maillets - 72072 Le Mans cedex 9 / ☎ 02.43.54.72.72

MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées : 11 rue de Pied Sec - 72100 Le Mans
☎ 02.43.54.11.90 - 0 800.52.62.72 - Fax : 02.43.54.11.94

CPAM - Caisse Primaire d'Assurance Maladie :
178 avenue Bollée - 72033 Le Mans cedex / ☎ 36 46

Agence retraite de la CARSAT : 2 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72000 Le Mans / ☎ 39 60 ou 09.71.10.39.60 (d'un mobile ou d'une box ou de l'étranger)

CNRACL - Caisse Nationale de retraite des Agents des Collectivités Locales : 5 rue du Vergne - 33000 Bordeaux
☎ 05.56.11.41.23

MSA (Mutualité Sociale Agricole Mayenne Orne Sarthe) :
30 rue Paul Ligneul - 72000 Le Mans / ☎ 02.43.39.43.39
Fax : 02.43.39.43.43

RSI Pays de la Loire (AVA et ORGANIC) : 20 rue Xavier Bichat
72018 Le Mans cedex / ☎ 02.72.01.27.27

CICAS - Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale Retraites Complémentaires des Salariés Sarthe :
25 avenue du Général de Gaulle - 72000 Le Mans
☎ 0 820.200.189

CNCESU Centre National du Chèque Emploi Service Universel : 63 rue de la Montat - 42961 Saint-Etienne cedex 9
☎ 0 820.00.23.78 - Fax : 04.77.43.23.51
Site internet : www.cesu.urssaf.fr

CR CESU Centre de remboursement des CESU : 93738 Bobigny cedex 9 / ☎ 08.92.68.06.62 - Fax : 04.48.97.71.96

URSSAF : 178 avenue Bollée - 72048 Le Mans cedex 9
☎ 39 57 - Fax : 02.43.50.61.91

ALMA 72 - ALlo MALtraiteance des Personnes Agées (Permanence le mardi de 14h à 17h) :
BP 21009 - 72001 Le Mans cedex 1 / ☎ 02.43.40.44.33

Pompiers.....	18 en cas de feu mais aussi pour des secours de médecine d'urgence
Police-secours.....	17
Samu, médecine d'urgence.....	15
Pharmacie de garde.....	0 825.120.304 (0,15 € la mn)
Centre antipoison.....	02.41.48.21.21
SOS Médecin.....	36 24 (1,57 € l'appel + 0,45 €/mn)
SOS Amitié.....	02.43.84.84.84
Urgence Electricité.....	09.726.750.72
Urgence Gaz.....	0 800.473.333

■ NOUVEAUX BARÈMES :

CMU-C et ACS : nouveaux barèmes au 1^{er} juillet 2013
Plafonds de ressources annuels en Métropole

CMU-C : 1 personne : 8 593 € ; 2 personnes : 12 889 € ;
3 personnes : 15 467 € ; 4 personnes : 18 045 € ; personne supplémentaire : 3 437,18 €.

ACS : 1 personne : 11 600 € ; 2 personnes : 17 401 € ;
3 personnes : 20 881 € ; 4 personnes : 24 361 € ; personne supplémentaire : 4 640,19 €.

CIDPA

38, avenue Bollée

72000 Le Mans

Tél. : 02.43.81.40.40

cipda@cg72.fr

www.cidpaclis.sarthe.org

La Lettre du Cidpa - Conseil général de la Sarthe

Tirage du n° 106 / Septembre 2013 / 2 500 exemplaires •

Internet : www.sarthe.com / www.cg72.fr •

Intégration du CIDPA et des CLIC

Depuis 2007, la réforme des CLIC engagée par le Département a conduit à l'intégration du Centre d'Information Départemental pour Personnes Âgées (CIDPA), désormais Centre d'Information Départemental Pour l'Autonomie, et des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) au sein des services départementaux. Réalisé entre juillet 2011 et janvier 2013, le processus d'intégration a pour objectif de proposer une approche globale de la personne en garantissant la proximité ainsi qu'une meilleure articulation des CLIC avec le dispositif MAIA, l'équipe médico-sociale et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

■ Les missions

Le CIDPA demeure le pôle ressource pour la réalisation de documents d'information à destination des usagers et des professionnels.

Les CLIC sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation à disposition des personnes en perte d'autonomie, de leur entourage et des professionnels. Ils ont une vocation pluridisciplinaire qui prend en compte tous les aspects de la vie quotidienne.

Avec l'intégration au sein du Département, les missions des CLIC ont été renforcées. Depuis le mois de février, les coordinatrices de CLIC effectuent les évaluations pour la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) sur leur secteur d'intervention. Ces évaluations sont organisées dans le cadre de la convention conclue entre la Caisse et le Conseil général.

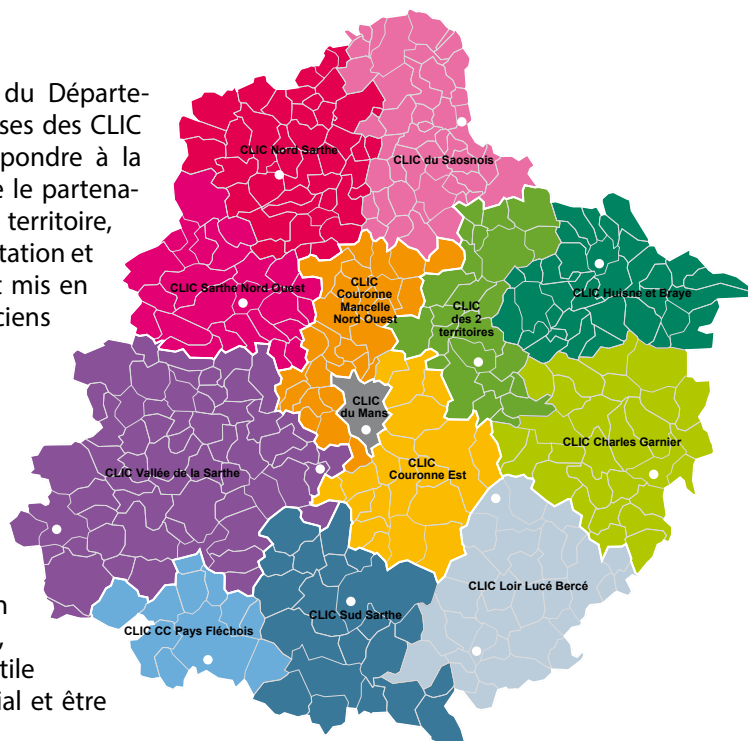
Par ailleurs, en lien avec la MDPH, les CLIC vont assurer le premier accueil de proximité des personnes handicapées. Les professionnels des CLIC vont être formés pour accompagner ce nouveau public.

■ Le CLOS

Avec l'intégration au sein du Département, les structures porteuses des CLIC ont été dissoutes. Pour répondre à la volonté forte de poursuivre le partenariat relatif à l'animation du territoire, des Conseils Locaux d'Orientations et de Surveillance (CLOS) sont mis en place pour remplacer les anciens Conseils d'administration.

Les CLOS ont pour mission de :

- participer à l'observation territoriale des besoins des usagers et des réponses qui leur sont apportées et les faire remonter aux instances de planification afin d'améliorer le service rendu,
- initier toute réflexion utile dans le champ médico-social et être force de proposition.



La dynamique créée autour du CLIC par la participation des élus, des responsables de services des collectivités, d'établissements de santé ou médico-sociaux, de services de soins infirmiers ou d'aide à domicile concourt à l'observation des besoins des usagers et à celle des réponses qui leur sont apportées.

■ CIDPA - CLIC Le Mans

☎ 02.43.81.40.40

cidpa@cg72.fr

<http://www.cidpaclic.sarthe.org>

■ CLIC Charles Garnier - Saint-Calais

☎ 02.43.35.91.16 / 06.77.62.77.87

clic.charlesgarnier@cg72.fr

■ CLIC du Pays Fléchois - La Flèche

☎ 02.43.48.66.17

clic.paysflechois@cg72.fr

■ CLIC Couronne Est - Le Grand-Lucé

☎ 02.43.61.03.49

clic.couronneest@cg72.fr

■ CLIC Couronne Marcelle Nord-Ouest

- Antenne de Coulaines

☎ 02.43.21.10.20

clic.cmno-coulaines@cg72.fr

- Antenne d'Allonnes

☎ 02.43.80.41.70

clic.cmno-allonnes@cg72.fr

- Antenne de Ballon

☎ 02.43.27.36.77

clic.cmno.ballon@cg72.fr

■ CLIC Huisne et Braye - La Ferté-Bernard

☎ 02.43.60.78.23

clic.huisneetbraye@cg72.fr

■ CLIC Loir, Lucé, Bercé - Château-du-Loir

☎ 02.43.44.78.33

clic.loirluceberce@cg72.fr

■ CLIC Nord Sarthe - Fresnay-sur-Sarthe

☎ 02.43.33.53.39

clic.nordsarthe@cg72.fr

■ CLIC du Saosnois - Mamers

☎ 02.43.31.13.20

clic.saosnois@cg72.fr

■ CLIC Sarthe Nord-Ouest - Conlie

☎ / Fax : 02.43.27.95.62

clic.sarthenordouest@cg72.fr

■ CLIC Sud Sarthe - Pontvallain

☎ 02.43.79.23.10

clic.sudsarthe@cg72.fr

■ CLIC des 2 Territoires

- Antenne de Montfort-le-Gesnois

☎ 02.43.76.70.25

clic.2territoires.montfort@cg72.fr

- Antenne de Bonnetable

☎ 02.43.29.00.01

clic.2territoires.bonnetable@cg72.fr

■ CLIC Vallée de la Sarthe - Sablé-sur-Sarthe

☎ 02.43.95.72.72

clic.valleedelasarthe@cg72.fr

Dispositif MAIA sarthois

Issu du plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012, le dispositif de Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA) porté par le Conseil général de la Sarthe a été sélectionné à la fin de l'année 2008 par la CNSA parmi 17 autres projets au niveau national. En place depuis 2009, le dispositif était en phase d'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2011. A la suite de sa validation, il est passé en phase de généralisation au 1^{er} janvier 2012. Le dispositif couvre l'ensemble du territoire départemental.

■ La gouvernance

Avec l'entrée dans la phase de généralisation, les dispositifs MAIA relèvent de la compétence des Agences régionales de santé (ARS). Une convention pluriannuelle a été conclue entre l'ARS des Pays de la Loire et le Conseil général pour le financement et le déploiement du dispositif. Ce dernier est co-financé par l'ARS et le Conseil général.

■ Dispositif MAIA - PAERPA

Initialement centré sur un public cible restreint, le dispositif MAIA concerne depuis

sa généralisation toutes les personnes âgées en risque ou en perte d'autonomie (PAERPA). En raison de cet élargissement, une charte de gouvernance MAIA - PAERPA a été signée entre l'ARS et le Conseil général. Deux principes directeurs ont été retenus :

- Une gouvernance favorisant l'approche populationnelle et centrée sur les personnes âgées en risque ou en perte d'autonomie,
- Une gouvernance articulée en deux niveaux :
 - un niveau stratégique départemental associant le Conseil général, l'ARS et les principaux financeurs,
 - un niveau opérationnel infra territorial assurant l'intégration des acteurs.

■ Les objectifs

Le système de prise en charge des personnes en perte d'autonomie se caractérise par des fragmentations multiples au niveau de l'organisation, du financement et de la dispensation des aides. Le dispositif MAIA développe un processus d'intégration qui permet de construire un réseau intégré de partenaires pour les soins, les services et l'accompagnement des personnes. Le dispositif MAIA a pour objectif de renforcer l'articulation des intervenants dans les champs sanitaire, social et médico-social autour de l'utilisateur et de ses aidants. Il vise à simplifier les parcours, à réduire les doublons en matière d'évaluation, à éviter les ruptures de continuité dans les interventions auprès des usagers.

■ L'organisation

Depuis sa mise en place, le dispositif MAIA couvre l'ensemble du territoire départemental et s'articule avec les autres acteurs. Pour construire le processus d'intégration, le territoire a été découpé en trois zones : Vallée du Loir - Vallée de la Sarthe, Pays du Mans et Nord - Perche sarthois. Le processus d'intégration se concrétise par la mise en place d'un premier guichet intégré sur la Vallée du Loir. Il a vocation à être étendu vers la Vallée de la Sarthe. Un second guichet intégré va être initié sur le Pays du Mans.

■ Le pilotage et la gestion de cas

Sous l'égide du porteur, le processus d'intégration est mis en œuvre par le pilote du dispositif MAIA. Ce dernier favorise la construction de l'intégration par le suivi des travaux du guichet intégré. Il réalise un diagnostic des ressources et de l'organisation de l'offre de soins et de services.

Par ailleurs, le dispositif propose une nouvelle compétence professionnelle, la gestion de cas. Les gestionnaires de cas ont suivi une formation spécifique de coordonnateur de santé en gériatrie. L'orientation vers un suivi en gestion de cas se fait par l'intermédiaire d'un professionnel au moyen d'un formulaire unique.

La gestion de cas s'adresse :

- aux personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée sans critère d'âge,
- aux personnes âgées en risque ou en perte d'autonomie, qui sont dans une situation complexe au domicile.

Les critères de complexité ont été définis au niveau régional en lien avec les autres dispositifs MAIA.

Le gestionnaire de cas :

- est l'interlocuteur direct de la personne, de son entourage et des professionnels,
- assure la liaison entre les professionnels en favorisant une prise en charge multidisciplinaire,
- évalue l'ensemble des besoins de la personne et élabore un plan d'accompagnement, et en suit la réalisation.

La gestion de cas est un accompagnement personnalisé continu (y compris pendant les périodes d'hospitalisation) et intensif de l'utilisateur et des aidants.



Les Equipes Spécialisées Alzheimer

Le Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012, dans sa mesure n°6 " Renforcement du soutien à domicile en favorisant l'intervention de personnels spécialisés ", a créé un nouveau dispositif : les Equipes Spécialisées Alzheimer (ESA).

Actuellement cinq ESA portées par des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) interviennent sur le département de la Sarthe.

■ La composition

Les ESA sont composées, notamment, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens et d'assistants de soins en gériatrie. Elles ont vocation à proposer des soins non médicamenteux de réhabilitation et d'accompagnement.

■ Les bénéficiaires

Les ESA s'adressent aux personnes :

- atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, diagnostiquées,
- à un stade léger ou modéré de la maladie,
- sans critère d'âge,
- reconnues en affection longue durée (ALD),
- pouvant faire l'objet de séances de réhabilitation.

■ Les objectifs

L'objectif est de proposer à domicile **une prise en charge globale** dans le cadre d'une **prestation de soins, d'accompagnement et de réhabilitation** qui associe des interventions sur la qualité de vie, sur la communication, sur la cognition, sur la stimulation sensorielle, sur l'activité motrice, sur les activités occupationnelles et sociales.

L'enjeu est de réduire les symptômes et/ou de maintenir les capacités résiduelles des personnes atteintes de la maladie



d'Alzheimer, à un stade léger ou modéré, et de favoriser leur maintien à domicile.

Les séances d'accompagnement et de réhabilitation permettent une amélioration de la relation aidant-aidé et une adaptation de l'environnement.

Ces équipes spécialisées interviennent comme des équipes mobiles.

■ Les conditions

Une prescription médicale est obligatoire. Elle permet la prise en charge à 100% par l'assurance maladie. Les soins sont limités dans le temps : **3 mois maximum pour 12 à 15 séances**, à raison d'une séance d'une heure en moyenne par semaine, renouvelables au bout d'un an. Les séances sont organisées au domicile de la personne. Ainsi, les ergothérapeutes et les psychomotriciens pourront intervenir à domicile et assurer, dès le diagnostic, l'éducation thérapeutique, un bilan d'adaptation du logement, la réhabilitation et la stimulation cognitive et, le cas échéant, en cas de crise, la prise en charge des troubles du comportement.

ESA – CCAS Le Mans

10 rue Etoc Demazy - 72100 Le Mans
☎ 02.43.72.42.10
scad1@ccas.ville-lemans.fr
Territoire : Le Mans

ESA – SSIAD Le Grand-Lucé

Centre Médical Georges Coulon - 1 rue Georges Coulon - 72150 Le Grand-Lucé
☎ 02.43.40.92.13

ssiad@fondation-gcoulon.fr

Territoire : ASIAPAD de Coulaines, SSIAD Le Grand-Lucé, SSIAD Montfort-le-Gesnois, SSIAD Saint-Calais

ESA Nord-Ouest

ASIDPA de Conlie (AHSS) - 7 allée Marie-Louise Souty - 72240 Conlie
☎ 02.43.27.30.47
conlie@ssiad.org
Territoire : ASIDPA de Conlie, SSIAD Sillé-Guillaume, ASIDPA Fresnay-sur-Sarthe

ESA Quart Nord-Est

SSAID de Bonnétable - Hôpital Local
30 rue de Horncastle - 72110 Bonnétable
☎ 02.43.20.60.04
ssiadbonnetable@pgns.fr
Territoire : SSIAD Bonnétable, SAD La Ferté-Bernard, ASIDPA Mamers

ESA Sud-Ouest

ASIDPA de Spay (AHSS) - 66 bis rue de Guetteloup - 72100 Le Mans
☎ 02.72.88.13.48
asidpa.spay@ahs-sarthe.asso.fr
Territoire : ASIDPA Spay, SSIAD La Flèche, SSIAD Bocage Sabolien

■ Pour en savoir plus...

La circulaire ministérielle DGCS/SD3A/n°2011-110 du 23 mars 2011 relative à la mise en œuvre des mesures médico-sociales du Plan Alzheimer définit le cahier des charges et les modalités de déploiement des équipes spécialisées Alzheimer.

Guide de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance

A l'usage des professionnels intervenant auprès des majeurs vulnérables vivant à domicile

Le développement des actions de promotion de la bientraitance est une préoccupation prégnante des familles, des intervenants et des institutions. « *La maltraitance envers les adultes vulnérables, personnes handicapées ou personnes âgées, est une réalité complexe qui reste difficile à appréhender, tant dans son ampleur que dans la nature des violences qui la caractérisent.** »

Dans le cadre de ses missions, et en particulier depuis la loi du 5 mars 2007 sur la protection des majeurs, le Conseil général est régulièrement interpellé en interne et/ou en externe pour des adultes en situation de vulnérabilité. Sont principalement concernées les personnes âgées ou handicapées, qui se mettraient en danger ou qui seraient victimes de maltraitance. Une meilleure protection des personnes vulnérables est nécessaire, s'agissant notamment des personnes handicapées et des personnes âgées dont le nombre augmente avec l'allongement de la durée de la vie et dont les difficultés liées à leurs dépendances ou handicaps s'accroissent également du fait de leur âge.

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département met en œuvre un Guide de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance des personnes majeures vulnérables vivant à domicile. En effet, la lutte contre la maltraitance rencontre des obstacles liés aux difficultés de repérage et de signalement des situations de maltraitance, plus particulièrement au domicile. Dans le cadre

de son Schéma départemental Personnes Agées 2010-2014, le Conseil général s'est engagé à promouvoir la bientraitance. Celle-ci est définie par l'ANESM (l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) comme « *une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus* ».

La proximité des deux concepts de bientraitance et de maltraitance signale une profonde résonance entre les deux. Utiliser le terme de bientraitance oblige en effet les professionnels à garder la mémoire, la trace de la maltraitance.

Ce guide, destiné aux professionnels qui interviennent au domicile des majeurs vulnérables, a pour objectifs de :

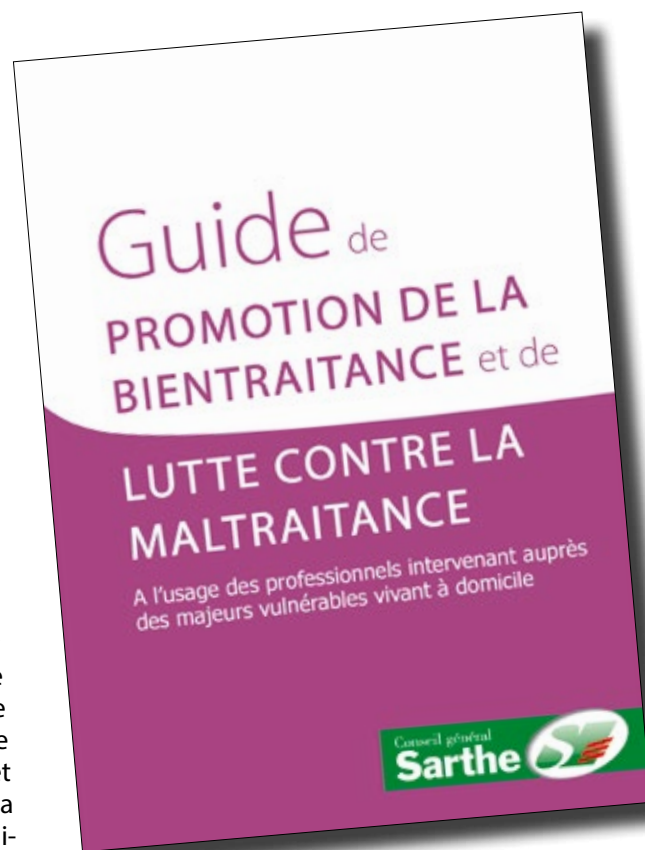
- proposer une définition de la vulnérabilité et de la maltraitance ;
- proposer des outils d'aide au diagnostic ;
- élaborer des procédures communes de traitement des informations préoccupantes et des signalements.

* Circulaire DGAS/SD2 n°2002-280 du 3 mai 2002 relative à la prévention et à la lutte contre les maltraitements envers les adultes vulnérables et notamment les personnes âgées.

■ Adresses utiles

Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
1 avenue Pierre Mendès-France
72014 Le Mans cedex 2

Conseil général de la Sarthe
Direction Autonomie et dépendance
Service Prestations et aide sociale
Annexe de la Croix de Pierre
2 rue des Maillots
72072 Le Mans cedex 9
☎ 02.44.02.42.00
majeurvulnerable@cg72.fr



ALMA Sarthe

Permanence téléphonique le mardi de 14h à 17h
BP 21009 - Le Mans cedex 1
☎ 02.43.40.44.33

Numéro national contre les maltraitements : 39 77
Du lundi au vendredi de 9h à 19h

■ Quelques définitions

Personne vulnérable :

Dans le guide, est considéré comme personne vulnérable tout majeur dont la santé ou la sécurité sont compromises du fait de son âge, son état de santé physique, mentale ou par ses conditions de vie.

Vivant à domicile :

Il s'agit des personnes résidant « à domicile » quel que soit ce dernier. Ce terme doit être compris comme s'opposant à « établissement ». Sont également concernées les personnes vivant chez un accueillant familial agréé par le Conseil général, en logement foyer ou en résidence services, ainsi que les personnes hébergées ou en résidence sociale.

SAMDOMI 72

Le Service d'Assistance Ménagère à Domicile des Malades Isolés, SAMDOMI 72, a récemment été intégré au service Prévention de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Sarthe (CPAM).

■ Les missions

SAMDOMI 72 propose :

- une aide matérielle à domicile (ménage) pour une durée de 12h maximum à répartir en fonction des besoins de la personne ;
- une aide administrative pour conseiller et orienter les personnes vers les prestataires compétents. Cette aide consiste en la recherche d'un intervenant à domicile ;
- une prise en charge partielle ou totale en fonction des ressources.

■ Les nouvelles conditions d'accès

Pour pouvoir bénéficier de SAMDOMI 72, il faut :

- dépendre de la CPAM de la Sarthe ou de l'une de ses sections locales (EDF/GDF, MGEN, PTT, SLI, SMEBA) ;

- avoir moins de 68 ans : actifs et récemment retraités de 67 ans maximum ;
- fournir une prescription médicale qui atteste que l'état de santé de la personne nécessite une aide-ménagère temporaire pour éviter ou raccourcir un séjour en établissement de santé ou de soins de suite ou de rééducation ;
- être en situation d'isolement : vivre seul, ou avoir un entourage absent ou incapable d'aider le malade ou la personne handicapée, ou ne résidant pas de manière permanente avec le malade, ou être un parent isolé (familles monoparentales avec des enfants à charge de moins de 18 ans) ;
- ne pas déjà bénéficier d'une prestation de même nature : aide-ménagère permanente, travailleur familial, ARDH (Aide au retour à domicile après hospitalisation) de la CARSAT, aide-ménagère financée par un organisme complémentaire d'assurance retraite ou maladie ...

■ La participation financière

SAMDOMI 72 apporte une participation financière en fonction des tranches de revenus des bénéficiaires.

La prise en charge est totale pour les personnes disposant de revenus inférieurs ou égaux au plafond permettant de bénéficier de l'aide à la complémentaire

santé (967 € au 1er juillet 2013).

Au-delà d'un certain plafond de ressources, l'assuré bénéficie uniquement d'une aide à la recherche d'un intervenant.

■ Les modalités de mise en œuvre

Il est nécessaire de compléter un imprimé de demande d'aide.

L'assuré choisit librement l'aide-ménagère. Il peut également donner une délégation à la CPAM pour effectuer la recherche. Dans ce cas, un formulaire de « délégation de prise de contact » doit être rempli. Si la CPAM choisit le prestataire sur demande de l'assuré, le service prestataire dispose de 48h pour mettre en place l'aide à domicile. Les services prestataires signent une convention avec la CPAM.

A l'issue des 12h d'intervention, l'assuré peut demander une prolongation. Cette prolongation sera étudiée par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la CPAM. L'assuré devra constituer un nouveau dossier.

CPAM de la Sarthe
Service Prévention - SAMDOMI 72
178, avenue Bollée
72033 Le Mans cedex 9
☎ 02.43.50.74.59



SEMAINE BLEUE 2013

Du 19 au 25 octobre

« Vieillir et agir ensemble dans la communauté »

En lien avec la Semaine Bleue 2013, le Conseil général de la Sarthe et le CODERPA organisent deux après-midi thématiques sur le Vieillissement actif.

• Conférence et stands - Mardi 15 octobre à 14h

Conférence du Pr Gilles BERRUT, Président du Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire, Professeur des Universités, Praticien Hospitalier : « La longévité : une chance pour tous ! »
Salle Joseph Caillaux, Hôtel du Département, Place Aristide Briand au Mans
- Accueil et introduction par Mme Nicole AGASSE, présidente du CODERPA et conseiller général

- Conférence suivie de débat et échanges avec la salle
- Autour de stands, rencontre avec les organismes : Générations Mouvement - Fédération de la Sarthe, OPARM, CODERPA, Conseil général de la Sarthe, CODERS, France Bénévolat Sarthe et Université du Temps Libre.

• Cinéma et goûter

Projection du film « Quartet » de Dustin HOFFMAN, en collaboration avec Graines d'Images, sur 4 lieux, suivie d'un goûter offert.

A l'attention de tous et de tous les âges. Entrée libre, dans la limite des places



disponibles.

Tous les lieux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Mercredi 16 octobre

• Le Lude : « Espace Ronsard » - Place du Champ de Foire, à 15h

Jeudi 17 octobre

• Le Mans : cinéma « Les Cinéastes » - 42, Place des Comtes du Maine, à 15h30

• Mamers : cinéma « Le Rex - Espace Saugonna » - 2, Rue de la Gare, à 14h

• Saint-Calais : cinéma « Le Zoom » - Centre de ressources - Place de l'Hôtel de Ville, à 15h

OPARM

L'Office des Personnes Agées et Retraitées de la



Ville du Mans propose le spectacle PLAISIR DU CHANT, Fête des chorales 2013 le **Mardi 22 et Mercredi 23 octobre** à 14h30 au Palais des Congrès et de la Culture du Mans.

OPARM - Office des Personnes Agées et Retraitées de la Ville du Mans
7 rue Hémon - 72000 Le Mans
☎ 02.43.82.37.83
oparm@ccas.ville-lemans.fr

L'UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE UTL

Nombreuses activités.

Inscriptions : **mardi 17 septembre et jeudi 19 septembre et mardi 24 septembre** de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30 au CUEP. Ou auprès du secrétariat sur rendez-vous au 02.43.83.30.70. Se munir de deux photos d'identité récentes pour la carte de membre.

UTL - CUEP - Université du Maine,
Boulevard Pythagore
72085 Le Mans cedex 9
49 bis rue des Maillets
72000 Le Mans ☎ 02.43.81.23.89

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT



Nouvel élan, nouvelle appellation :

Les Aînés Ruraux deviennent Générations Mouvement.

Générations Mouvement, première association de personnes âgées et de retraités en France participe au dynamisme et à l'animation de la vie locale et favorise le « mieux vivre ensemble ». Générations Mouvement souhaite s'adapter encore plus aux évolutions de la société et s'ouvrir aux plus jeunes retraités.

Générations Mouvement - Fédération de la Sarthe

30 rue Paul Ligneul
72032 Le Mans cedex 9
☎ 02.43.39.44.22 / 23 / 24
Fax : 02.43.39.44.45
fede72@gmouv.org

APPAMH

30 ans !

Créée en 1983 à l'initiative de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Sarthe (CPAM), l'Association Pour le Prêt d'Appareillage aux Malades et Handicapés (APPAMH) fête cette année ses 30 ans. L'APPAMH met à disposition des malades et handicapés, sous forme de prêt, et sans avance de frais, des appareils et des matériels sur prescription médicale.



Information :

APPAMH
433 avenue Bollée - 72000 Le Mans
☎ 02.43.86.24.21
Fax : 02.43.84.82.78
www.appamh72.org

FRANCE ALZHEIMER SARTHE

Journée mondiale 2013 :
« Avec la maladie d'Alzheimer :
quels projets de vie ? ».

Chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer, France Alzheimer se mobilise autour d'une thématique spécifique pour alerter les pouvoirs publics et sensibiliser le plus grand nombre à la maladie et à ses conséquences.

Après l'annonce du diagnostic, l'enjeu est d'accompagner la personne malade et ses proches pour leur permettre de réorganiser une vie possible malgré la maladie.

Samedi 21 septembre - De 10h à 18h

L'association tiendra un stand dans la galerie des Jacobins au Mans.

Samedi 28 septembre à 15h

La pièce de théâtre « Plouf » sera jouée par la troupe Les Imaginaires dans la salle Henri Salvador à Coulaines au profit de l'association. Entrée au Chapeau.

Formations 2013 aide aux aidants familiaux

L'association propose des formations aux aidants familiaux qui accompagnent un parent ou un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Co-animée par un psychologue professionnel et un bénévole de l'association, la formation allie apports de connaissances et mise en commun des expériences et des vécus.

Formations sur Le Mans, dans les locaux de l'association de 13h30 à 16h30

1^{ère} session : **mercredi 18 septembre, vendredi 11 octobre, mercredi 20 novembre, vendredi 29 novembre et mercredi 4 décembre.**

2^{ème} session : **mardi 10 septembre, mardi 17 septembre, mardi 15 octobre, mardi 5 novembre et mardi 19 novembre.**

Formation sur Thorigné-sur Dué, à l'EHPAD (9 rue Albert Trotté) :

vendredi 6 septembre, mercredi 11 septembre, vendredi 27 septembre, mercredi 16 octobre et mercredi 23 octobre.

Les personnes intéressées doivent prendre contact avec l'association.

Association France Alzheimer Sarthe - 13 rue de Flore - 72000 Le Mans

☎ / Fax : 02.43.28.76.52

alzheimersarthe@wanadoo.fr / www.francealzheimer.org



**ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER®**
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

JALMALV SARTHE

Jusqu'à la mort accompagner la vie

Organise un week-end de sensibilisation ouvert à tous le **Samedi 12 et Dimanche 13 octobre 2013** (places limitées).

Thèmes abordés : La mort dans notre société / Le vécu des personnes en fin de vie / Le bénévolat à JALMALV / Le deuil.



Renseignements ou inscriptions à la permanence :

40 rue Henry Delagénière

72000 Le Mans

Mardi de 17h à 19h et jeudi de 13h30 à 16h30

☎ 02.43.54.27.12

jalmalv72@hotmail.fr

LA MAISON MYOSOTIS, CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR

La Maison Myosotis est **un lieu de soutien pour les aidants accompagnant des personnes atteintes de pathologies de type Alzheimer et/ou apparentées.**

La Maison Myosotis propose :

- des temps d'échange et de partage « autour d'un café », « autour du chant » et « autour du jeu » ;
- des ateliers pour « prendre soin de soi » : bien-être, ressourcement, réflexologie, relaxation, et « valoriser l'estime de soi » grâce à l'art thérapie ;
- des sorties d'une journée pour les aidants avec possibilité de prise en soin de la personne malade aux Myosotis ;
- des « séjours de répit » sur une période d'une semaine.

Renseignements et inscriptions aux activités :

La Maison Myosotis

13 rue de Flore

72000 Le Mans

☎ 02.43.76.85.04

accueilmyosotis@lareposance.net

ASSOCIATION SUD SARTHE COGNITION

Cycle aide aux aidants

L'association Sud Sarthe Cognition, avec la participation du CLIC Pays Fléchois du Conseil général, propose un cycle d'aide aux aidants sur le secteur de La Flèche. Cinq séances sont organisées de 14h30 à 16h30 sur des lieux différents les :

mercredi 16 octobre, mercredi 23 octobre, mercredi 13 novembre, mercredi 20 novembre et mercredi 27 novembre.

Cycle gratuit.

Information et inscription auprès du :

Conseil général de la Sarthe - CLIC Pays Fléchois

22 rue du Maréchal Foch - BP 66 - 72200 La Flèche

☎ 02.43.48.66.17 / clic.paysflechois@cg72.fr

Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.)

Montant des salaires au 01/01/2013

Selon la Convention Collective Nationale des Salariés du Particulier Employeur (IDCC 2111)

Calcul des charges effectué sur le salaire réel

	Salaire horaire brut		Salaire horaire net ⁽¹⁾ congés payés inclus									
		CP ⁽²⁾	CDI sans ancienneté	CDI ⁽³⁾ avec prime d'ancienneté ⁽⁴⁾								CDD ⁽⁵⁾
		10%		0%	> 3 ans	> 4 ans	> 5 ans	> 6 ans	> 7 ans	> 8 ans	> 9 ans	
Niveau 1	9,43	10,37	7,98	8,22	8,29	8,37	8,45	8,53	8,61	8,69	8,77	8,77
Niveau 2	9,43	10,37	7,98	8,22	8,29	8,37	8,45	8,53	8,61	8,69	8,77	8,77
Niveau 3	9,43	10,37	7,98	8,22	8,29	8,37	8,45	8,53	8,61	8,69	8,77	8,77
Niveau 4	9,43	10,37	7,98	8,22	8,29	8,37	8,45	8,53	8,61	8,69	8,77	8,77
Niveau 5	9,68	10,65	8,19	8,43	8,51	8,60	8,68	8,76	8,84	8,92	9,01	9,01

Sessions d'information sur les services à la personne

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Mans propose des permanences d'informations collectives et des entretiens individuels sur les services à la personne.

Ces sessions sont destinées aux personnes qui travaillent ou qui souhaitent travailler au domicile d'un particulier. Les informations collectives sont organisées tous les 15 jours le jeudi après-midi et les entretiens individuels ont lieu le mardi ou le jeudi après-midi, sur inscription.



Maison de l'Emploi et de la Formation
Le Mans Métropole – Pays du Mans
39 - 41 rue de l'Estérel
72100 Le Mans
☎ 02.43.84.90.92

(1) Le salaire net horaire sert de base pour le calcul du salaire net mensuel à verser à l'employé(e). Il est également à porter sur le volet social destiné au Centre National du Chèque Emploi Service Universel (CN CESU). Pour déterminer le salaire net, le CN CESU indique de multiplier le salaire brut total (congrés inclus) par 0,7689.

(2) CP : Congés payés

(3) CDI : Contrat à Durée Indéterminée

(4) Prime d'ancienneté (3% du salaire brut à partir de 3 ans de présence chez l'employeur en ajoutant 1% chaque année jusqu'à 10 ans)

(5) CDD : Contrat à Durée Déterminée. Ce type de contrat prévoit une intervention à durée limitée. Il faut alors ajouter une indemnité de fin de contrat d'un montant de 10% en plus de l'indemnité de 10% pour les congés payés.

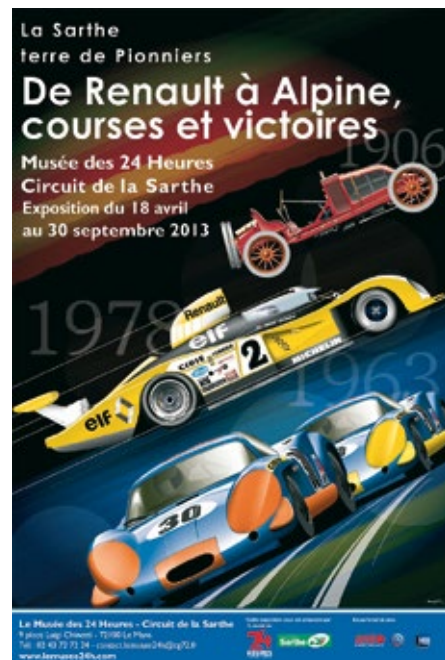


Terres et Graines
 Malicorne Espace Faïence
Jusqu'au 30 septembre 2013

L'exposition « Terres et graines, céramiques contemporaines » est née de la collaboration entre Malicorne Espace Faïence et le Conseil général de la Sarthe. Pour son opération « Patrimoine à la carte », en 2013 et 2014, le Conseil général de la Sarthe explore la thématique de la Terre et de ses usages. L'exposition présente des installations et des œuvres en céramique, créations et productions de céramistes contemporains autour du thème de la nature.

Malicorne Espace Faïence
 BP 10, rue Victor Hugo
 72270 Malicorne-sur-Sarthe

☎ 02.43.48.07.17 / Fax : 02.43.48.07.18
 espacefaïence@wanadoo.fr - www.espacefaïence.fr



De Renault à Alpine, courses et victoires en Sarthe

Musée des 24 Heures - Circuit de la Sarthe
Jusqu'au 30 septembre 2013

L'exposition « La Sarthe terre de pionniers : Renault et Alpine » met en lumière l'implication des hommes, qui, en Sarthe, ont contribué à écrire les plus belles pages de la saga Renault.

Le Musée des 24 Heures - Circuit de la Sarthe
 9 place Luigi Chinetti - 72100 Le Mans
 ☎ 02.43.72.72.24
 contact.lemans24h@cg72.fr
 www.lemusee24h.com

Comices 2013
 Présentation du film « La Sarthe »
Jusqu'au 22 septembre 2013

Le Conseil général tiendra un stand pour présenter le film « La Sarthe » aux comices suivants :

- le 21 septembre à Evallé, 9h - 18h
- les 21 et 22 septembre, à Château-du-Loir, 14h - 18h / 9h - 18h
- les 21 et 22 septembre à Brûlon, 10h - 18h / 9h30 - 18h
- le 22 septembre à Mamers

Sports et activités de pleine nature

La Foire du Mans, Stand du Conseil général
Du 12 au 16 septembre 2013

Le Conseil général mettra cette année à l'honneur les sports et loisirs de nature en Sarthe sur son stand à la Foire du Mans. Du vert, des sentiers, de l'eau, des pratiques sportives, de loisirs, d'aventures, des démonstrations sont au programme de ces 4 jours sous le signe du sport et des activités de pleine nature en Sarthe.

Un cadre naturel au cœur de la Foire du Mans, c'est ce que trouveront les visiteurs en passant sur le stand du Conseil général. Plusieurs espaces seront consacrés aux différentes pratiques sportives et de loisirs liées à la nature et à l'écrin idéal qu'offre la Sarthe : la marche, le vélo, la pêche, le trail, l'équitation et bien d'autres activités.

Acteur du sport, de l'économie, du tourisme et de l'environnement, le Département met en avant ses atouts pour vanter ses nombreuses offres touristiques et de loisirs autour de ses chemins de randonnées, de ses cours d'eau et de ses reliefs.

Stand du Conseil général - Dans le Forum





Les Journées européennes du Patrimoine Les 14 et 15 septembre 2013

• Château du Lude

Le Château du Lude propose des journées potagères et gourmandes. Le potager familial ouvre ses portes, les grandes cuisines médiévales sont remises en route pour la fabrication des confitures. Une visite originale qui permet de se replonger dans la vie de château d'autrefois.

Visite des jardins, potager et cuisines : 10h - 12h30 et 14h - 18h / Visite guidée du Château: 11h30 / Visite libre du château : 14h à 18h / Entrée payante

Château du Lude - 72800 Le Lude ☎ 02.43.94.60.09 - Fax : 02.43.45.27.53

info@lelude.com - www.lelude.com

• Malicorne Espace Faïence

Dans le cadre des journées du patrimoine, le musée propose une programmation spécifique : projection de 5 courts métrages et visite commentée des collections.

Visite libre

Mots d'hiver - Festival de conteurs en milieu rural

Toute la Sarthe

Du 12 octobre au 17 novembre 2013

Avec les premières couleurs de l'automne les conteurs, beaux parleurs à la langue bien pendue, arrivent pour un tour de Sarthe.

■ Des rendez-vous particuliers :

Soirée d'ouverture - Mensonges, flauwskes et rawètes

Sophie Clerfayt et Amandine Orban de Xivry.

Samedi 12 octobre - 20h30 - Arnage, ☎ 02.43.21.12.50

« On a les chocottes »

10 conteurs amateurs

Samedi 2 novembre - 17h - Château-l'Hermitage, ☎ 02.43.75.89.88

Benvenuti in Italia Jean Métegnier

Samedi 9 novembre - Ruaudin, ☎ 09.65.26.89.75

à partir de 18h - jeux et restauration aux saveurs de l'Italie

20h30 : spectacle « Une Italie qui chante »

Dimanche 10 novembre - 16h - Le Lude, ☎ 02.43.45.77.25

Exposition et accueil autour de chansons italiennes spectacle « Une Italie qui chante »

Fête de clôture

Michel Hindenoch et Bernadète Bidaude

Samedi 17 novembre - 15h - Crosnières, ☎ 02.43.75.89.88

■ Les spectacles et conteurs en tournée :

Fiona MAC LEOD - Contes et légendes D'Écosse

Samedi 26 octobre - 20h30 - Laigné en Belin,

☎ 02.43.21.99.93

Dimanche 27 octobre - 15h30 - Thorigné-sur-Dué,

☎ 06.85.48.03.30

Judi 31 octobre - 15h - Coulans-sur-Gée,

☎ 02.43.39.99.99

Samedi 2 novembre - 20h30 - Courdemanche, ☎ 06.02.39.37.34

Judi 7 novembre - 20h30 - Brette-les-Pins, ☎ 02.43.75.89.88

Patrik EWEN - A la lisière des 3 pays et des 2 mondes

Judi 7 novembre - 20h30 - Cérans-Foulletourte, ☎ 02.43.87.61.92

Vendredi 8 novembre - 20h30 - Chahaignes, ☎ 02.43.46.92.34

Samedi 9 novembre - 20h30 - Mayet, ☎ 02.43.46.59.33

Dimanche 10 novembre - 15h - Teloché, ☎ 06.71.42.07.57

Ludovic SOULIMAN - Le rire de la tortue (contes)

Dimanche 13 octobre - 15h - la Flèche, ☎ 02.43.94.45.64



Samedi 16 novembre - 20h30 - Jupilles, ☎ 02.43.46.62.38

Thierry BENETEAU

- La tête dans le poulailler

Samedi 26 octobre 16h - Moncé-en-Belin,

☎ 02.43.42.29.48

- « Pataclok ! »

Mercredi 16 octobre

16h - Arnage,

☎ 02.43.21.44.50

Jean METEGNIER - Une Italie qui chante, petit concert à histoires

Lundi 11 novembre 15h - La Suze-sur-

Sarthe, ☎ 02.43.77.37.24

Amandine ORBAN de XIVRY et Fabien MOUTON - Grands-mères, si vous saviez

Vendredi 18 octobre - 20h30 - La Bazoge, ☎ 02.43.25.40.07

Philippe SIZAIRE - Contes de faits

Dimanche 3 novembre - 15h30

Marolles-les-Braults, ☎ 02.43.33.68.09

Vendredi 15 novembre - 20h30

Château-du-Loir, ☎ 02.43.38.03.31

Programme complet auprès de :

Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe - Lycée André Provots

Le Haut Bois - 72250 Brette-les-Pins

☎ 02.43.75.89.88 / contact@fdfr72.com